

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°05 Décembre 2020

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°05 décembre 2020

Cahiers du GReMS**Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique**

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com***Directeur de publication :** Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire.**Rédacteur en chef :** Etienne Bellarmin Iloki, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB, Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV.

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

*Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion*Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises***ISSN 2414-2565**

Avis aux auteurs
Feuille de styles

Le format de la revue : A5. Marges 2cm

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans

son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

SOMMAIRE

KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim

Analyse grammaticale de l'expression pléonastique dans la langue française.....9

GUIRE Inoussa et OUEDRAOGO Cheick Félix Bobodo,

Les domaines de l'emprunt lexical en koromfe, variante de mengao..23

MAMBO Alléby Serge-Pacôme,

Sémiotique de la fête dans *la parure* de Guy de Maupassant : approche narrative, stratégies, valeurs et véridiction d'une pratique sociale.....53

SEKONGO Gossouhon

A sociolinguistic analysis of multilingualism and social development in Africa.....71

KOURAOGO Yacouba et DIALLO Asséta

Présentation critique des dictionnaires songhaï.....83

AKPANGNI Ernest et LOGBA KOFFI Dominique Konan

Stylisation et dramatisation sociologique dans *La Terre qui pleure* de Maurice Bandaman 103

KOUASSI Kouakou Jean-Michel et MOUSSA Keita

La symbolique dramatique du journal renversé comme mode de dénonciation dans *Mhoi-ceul* de Bernard Dadié.....119

NGANGA Elie Sosthène

De perturbations énonciatives à la parole fragmentaire : le langage théâtral de Samuel Beckett en question.....137

KABORE Ratoguessiyaoba Virginie et KOENOU Boureima Alexis

L'écart linguistique au service du théâtre-débats dans l'œuvre théâtrale de Jean-Pierre Guingané.....159

KONAN Amenan Jeanne Eunide

Analyse des interférences linguistiques chez des apprenants ivoiriens de l'anglais, langue étrangère.....173

SILUÉ Gnénébelougo

Performance actoriale du fou et discours politique performatif
dans *La Parenthèse de sang* de Sony Labou Tansi 189

KINDZIALA-KINDZIALA Lionnel

Le relatif *qui* en français des lycéens de Nkayi et Dolisie 209

LOUKOU KOFFI Fulbert,

Lecture dialectique et rhétorique du discours d'orientation politique
de Thomas Sankara, le 2 octobre 1983 : pour une justification du
pouvoir 227

MAYENA BAYENA Davh Patchelly et NGAMOUNTSIKA Edouard

L'emploi des morphèmes séquentiels *voilà (à, de) quoi*
et *il y a de quoi* dans le roman congolais.....241

VARIA**MAKOSSO Jean-Félix**

Le crowdfunding ou financement participatif des bibliothèques au
Congo.....261

BOBOTO Evariste Dupont

La logique comme instrument de réconciliation.....275

ASSOUANGA Laurent

Les relations entre la Côte d'Ivoire et Burkina :
entre suspicions de déstabilisation et médiation
dans la crise ivoirienne (2000-2010).....289

Thèses et mémoires soutenus GREMS.....301

**LES RELATIONS ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET BURKINA :
ENTRE SUSPICIONS DE DÉSTABILISATION ET MÉDIATION DANS
LA CRISE IVOIRIENNE (2000-2010)**

Laurent ASSOUNGA

Maître Assistant en Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny (RCI)

laureass@yahoo.fr

Résumé : Les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina varient au gré de leurs intérêts respectifs et sont tributaires de plusieurs facteurs depuis le 7 décembre 1993. Elles sont dictées par la polémique autour de la nationalité de l'ex-Premier Ministre Alassane Ouattara et évoluent « en dent scie » au gré des manœuvres de déstabilisation réciproques entre les deux Etats.

Mots clés : crise, suspicion, déstabilisation, sédition, ivoirité

Abstract: Diplomatic relations between Côte d'Ivoire and Burkina Faso vary according to their respective interests and have been dependent on several factors since December 7, 1993. They are dictated by the controversy surrounding the nationality of ex-Prime Minister Alassane Ouattara and evolve "in a saw tooth" according to the reciprocal army destabilization manoeuvres between the two States.

Keywords: crisis, suspicion, destabilization, sedition, Ivorianness.

Introduction

Cordiales et séculaires depuis leur accession à l'indépendance en 1960, excepté les rapports ombrageux sous la révolution sankariste (S. Bilé, 2019, p101), les relations entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso deviennent exécrables en 1993. Contrairement au corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire qui présentait les condoléances de leurs pays respectifs au nouveau Chef de l'Etat, Henri Konan Bédié, le message de condoléance envoyé

« (...) par le Burkina lors de la disparition d'Houphouët-Boigny (est adressé) à Alassane Ouattara alors Premier Ministre et non pas comme l'usage le voulait, à Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale et, en tant que tel, successeur constitutionnellement désigné » (R. Banégas et R. octayeck, 2003,

p75) conformément aux dispositions de l'article 11³² de la Constitution ivoirienne. Dès lors, ce message de condoléance loin de témoigner la compassion du Burkina Faso à une Côte d'Ivoire orpheline frise l'incident diplomatique et altère les relations entre Henri Konan Bédié et Blaise Compaoré. L'ivoirité érigé en concept par le président Bédié avec son cortège d'amalgames entre Dioula/musulmans/étrangers ainsi que l'exclusion du Premier Ministre Alassane Ouattara, taxé de voltaïque, des joutes électorales et de l'arène politique ivoirienne exaspèrent les relations entre Abidjan et Ouagadougou.

Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, loin de décrier les relations entre les deux pays, renforce la méfiance réciproque entre la Côte d'Ivoire et le Burkina. Le Chef de la junte militaire, Robert Guei, s'est insurgé contre le Président du « (...) Faso, accusé d'avoir signé une lettre certifiant que jamais Alassane Ouattara n'avait eu la nationalité voltaïque (...) » (*Jeune Afrique Economique*, n°320 du 20 nov. au 3 déc. 2000) lorsque l'ex-Premier Ministre ivoirien avait saisi, par requête et pour compétence, la justice burkinabé pour trancher le débat sur ses origines voltaïques. Consterné, le Ministre des Affaires Etrangères du Burkina, Issouf Ouédraogo, déclare en marge des travaux du XXI^{ème} sommet France-Afrique tenu au Cameroun, du 18 au 19 janvier 2001, ceci : « (...) Nous, nous savons que selon nos lois et la loi fondamentale, selon le code des personnes et de la famille, Alassane Ouattara n'est pas burkinabé. Qui d'autre mieux que nous peut décider et dire qui est burkinabé et qui ne l'est pas ? » (*L'Inter* du 19 janvier 2001)

Le 26 octobre 2000, Laurent Gbagbo accède à la magistrature suprême. Aussitôt, la candidature d'Alassane Ouattara aux législatives du 4 décembre est rejetée par la Cour suprême. Dans la foulée, ses partisans descendent dans les rues pour se faire justice. Ainsi, « Le Patriote³³ (...) publia une carte du pays coupé en deux séparant les 13 départements nordiques du reste de la nation » (*Patriote* du 4 décembre 2000). « A Kong, fief de la dynastie Ouattara, (...) l'on vit flotter le drapeau du Burkina Faso » (*Notre Voie* 18 décembre 2000). Néanmoins, en dépit de l'escalade diplomatique entre le Burkina et la Côte d'Ivoire consécutive à crise militaro-politique du 19 septembre 2002 et la collusion apparente entre Ouagadougou et les insurgés ivoiriens, le président Laurent Gbagbo sollicite la médiation de Blaise Compaoré dans le conflit ivoirien. Mais alors comment la polémique autour de la nationalité d'Alassane Ouattara a-t-elle d'abord ravivé,

³² La loi n°90-1529 portant modification de la Constitution telle que adoptée le 6 novembre 1990 stipule en son article 11 que « En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour suprême saisie par le gouvernement, les fonctions de président de la République sont dévolues de plein droit au président de l'Assemblée nationale. Les fonctions du nouveau président de la République cessent à l'expiration du mandat présidentiel en cours ».

³³ Quotidien proche d'Alassane Ouattara.

ensuite détérioré les rapports entre la Côte d'Ivoire et le Burkina et *in fine* investi Blaise Compaoré dans un rôle de médiateur dans la crise ivoirienne ?

Cet article se propose à la lumière des revues scientifiques (*Politique africaine, Afrique contemporaine etc.*), des périodiques (*Jeune Afrique, Fraternité Matin etc.*), de l'arsenal juridique ivoirien, onusien et européen (*Code électoral, Code de la nationalité, Constitution, Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et Rapports de l'EU*), des interviews des leaders politiques ivoiriens et burkinabé, de décrypter d'abord les menées subversives entre la Côte d'Ivoire et le Burkina, en sus, présenter le rôle du Burkina dans le processus de normalisation politique en Côte d'Ivoire.

1. De la méfiance réciproque entre la Côte d'Ivoire et le Burkina à l'escalade diplomatique (2000-2007)

1.1. L'activisme des exilés militaires ivoiriens au Burkina (2000-2002)

Après les purges dans l'armée ivoirienne consécutives à la tentative de coup d'Etat contre le Chef de la junte militaire en juillet 2000, les militaires en rupture de ban avec le général Robert Guei prennent le chemin de l'exil où ils trouvent asile au Burkina Faso.

« L'histoire de ces sous-officiers, tels que Ibrahim Coulibaly, dit IB, Tuo Fozie ou Chérif Ousmane, membres de la milice Cosa Nostra sous la junte de Guei, qui se réfugièrent à Ouagadougou après la purge de l'été 2000, est désormais assez bien connue » (*Le Monde* du 11 octobre 2002). « Logés dans les villas prêtées par le gouvernement burkinabé, s'entraînant au vu et su de tous les habitants du quartier Somgandé, fréquentant les discothèques et les bars branchés de la capitale où ils ne faisaient pas mystère de leurs projets de conjuration » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p74).

L'éviction du général Guei du pouvoir d'Etat et l'élection de Laurent Gbagbo à la Présidence de la République le 26 octobre 2000 n'altèrent en rien le désir de ces damnés de la transition militaire de s'emparer du pouvoir pour mettre un terme à l'ivoirité et à l'exclusion en Côte d'Ivoire. Selon, R. Banégas et R. Octayeck (2003, p74), « la façon dont le leader du FPI instrumentalisa, sous couvert d'arguments constitutionnels, la thématique de l'ivoirité mais aussi la rue pour accéder au pouvoir, renforça les craintes » des Etats ouest africains. Dès lors, l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo suscite « des réactions de méfiance, sinon d'hostilité, dans toutes les capitales de la sous-région, inquiètes des possibles appuis que l'opposant d'Houphouët-Boigny pourrait éventuellement offrir à ses anciens camarades de l'opposition. » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p74).

Le 8 janvier 2001, une colonne de Mercedes noires venue du Burkina Faso prend

d'assaut les principales garnisons militaires d'Abidjan. Passé l'effet de surprise, l'armée et la gendarmerie ivoirienne libèrent les points névralgiques de la capitale économique tenus par les insurgés. Ulcéré, Émile Boga Doudou, le Ministre de l'Intérieur affirme que « des Guinéens, des Burkinabé, des Maliens et des Nigériens » (S. Bredeloupe, 2003, p85) figurent parmi les agresseurs. Boga Doudou martèle que « lorsque les rebelles ivoiriens sont à un feu tricolore à Ouaga, il est au courant »³⁴ non sans prévenir qu'« il les frapperait désormais dans leurs villas dorées de Ouaga 2000 »³⁵.

Au lendemain de cette tentative de putsch avorté, le Président ivoirien, Laurent Gbagbo, réclame au Burkina l'extradition des déserteurs militaires mais Blaise Compaoré s'y oppose. Le Chef de l'Etat burkinabé propose à son homologue ivoirien une loi d'amnistie ainsi qu'une réintégration desdits déserteurs dans l'armée ivoirienne. Dès lors, la Côte d'Ivoire et le Burkina se suspectent réciproquement de déstabilisation.

Mars 2002 les autorités de Ouagadougou annoncent « L'arrestation sur le sol burkinabé, d'un commando (...) chargé d'éliminer IB et certains de ses compagnons exilés » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p77). Parti sous une fausse identité au Faso, (*Le Repère* n°113 du 4 déc. 2009 et *L'expression* du 04/12/2009), Gogbé Soro le sous-directeur de la sécurité/défense avait deux missions principales. D'abord, identifier et vérifier l'activisme des déserteurs de l'armée ivoirienne au Burkina, ensuite, trouver des tueurs à gages pour les exécuter. Mais à peine arrivé à Ouagadougou, l'espion ivoirien est arrêté par Gilbert Diendéré, le Chef de la garde présidentielle du Faso. Embastillé pendant 28 jours, l'espion ivoirien est relaxé puis expulsé vers la Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo rétorque à Blaise Compaoré que « la Côte d'Ivoire n'est mêlée ni de près ni de loin à ces allégations »³⁶.

« L'assassinat dans la nuit du 1^{er} au 2 août (2002) à Ouagadougou, du député ivoirien Balla Keïta. » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p77) ravive la guéguerre entre la Côte d'Ivoire et le Burkina. Originaire de Korhogo et ex-dignitaire du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Balla Kéïta rejoint le général Robert Guéi après le putsch du 24 décembre 1999. Il prend la route de l'exil au Burkina Faso après l'éviction de Guéi en octobre 2000 où il bénéficie du statut de réfugié politique. Comme nombre de damnés de la refondation, il rêve de revanche. Comment ce haut dignitaire ivoirien a-t-il pu être assassiné alors qu'il était sous la protection des officiels burkinabé ?

³⁴ Propos du Ministre de l'intérieur et de la sécurité Emile Boga Doudou sur les antennes de la RTI le 8 janvier 2001.

³⁵ Déclaration du Ministre de l'intérieur et de la sécurité sur les antennes de la RTI le 8 janvier 2001.

³⁶ Propos du Ministre de l'intérieur Boga Doudou sur *RFI*, en août 2002 in archives de la RTI.

Pour le Président Laurent Gbagbo, « le Ministre Balla Keita aurait été éliminé par les services burkinabé » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p77). Connue pour son franc parlé, Balla Kéïta militerait pour le retour de Robert Guéi au pouvoir d'Etat au détriment d'Ibrahim Coulibaly au cas où Laurent Gbagbo était évincé du pouvoir. Ce choix irrite ses hôtes car ils reprochent à Robert Guéi ses dérives autoritaires lors de la transition militaire et le tiennent responsable de l'exclusion d'Alassane Ouattara des joutes électorales d'octobre 2000.

A contrario, le Chef de l'Etat burkinabé suspecte plutôt une opération des services ivoiriens « destinée (...) à éliminer un putschiste, mais aussi à faire comprendre au régime burkinabé que celui-ci pouvait être frappé au cœur même des résidences officielles » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p77). Inquiet des joutes verbales entre les deux pays, l'écrivain Maurice Bandama sonne la sirène d'alarme : « Je vous dis que la guerre n'est plus loin ! Les conditions psychologiques, sociologiques, morales et même historiques sont déjà créées. C'est pour cela qu'il faut avoir le courage patriotique de la dénoncer » (*Le Jour* du 25 août 1996).

1.2-la tentative de putsch muée en rébellion armée en Côte d'Ivoire (19 sept. 2002)

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, des hommes armés prennent d'assaut les principales villes ivoiriennes. Certes, l'armée reprend, après d'âpres combats, le contrôle d'Abidjan. Néanmoins, Bouaké et Korhogo tombent dans l'escarcelle des insurgés. D'où venaient ces rebelles ? D'où venaient ces armes neuves et puissantes ? Combien étaient-ils ? Pour le Chef de l'Etat ivoirien, dans C. Bouquet (2005, p111) ces armes proviennent « des Etats voyous » notamment « le Libéria (...) et le Burkina Faso » car ce sont des « armes lourdes (...) dont ne dispose pas l'armée ivoirienne et leurs cibles montrent bien que c'est la nature du régime en Côte d'Ivoire qu'ils ont voulu changer ». Président de l'Assemblée nationale donc n°2 du régime, Mamadou Koulibaly affirme que « la Côte-d'Ivoire est en guerre depuis la nuit du 18 au 19 septembre 2002, date à laquelle des hordes d'assaillants venus du Burkina Faso, du Libéria et d'autres pays de la sous-région se sont jetés sur elle avec une violence sans pareille » (M. Koulibaly, 2003, p1). Certes, dauphin constitutionnel, Mamadou Koulibaly incarne l'aile radicale du régime et se présente comme un défenseur acharné des institutions de la République. En sus, il est l'un des adeptes du panafricanisme donc le symbole de la résistance patriotique contre les oripeaux du néo-colonialisme français dont Blaise Compaoré est l'un des agents de la sous-région. Cependant, la déclaration d'Albert Ouédraogo³⁷ retranscrite dans (*Politique africaine*, n°89, 2003), « La crise ivoirienne est une crise burkinabé (...). Si on n'y était pas, ce

³⁷ Président des Burkinabé de l'extérieur

ne serait pas normal. On y est à tous les niveaux » accrédite les accusations des officiels ivoiriens et prend à contre-pied la rhétorique générale du Président du Faso qui se défend contre ces allégations : « vous ne pouvez pas proclamer l'ivoirité c'est-à-dire diviser les gens en citoyens de première et seconde classe, développer la xénophobie et ajouter à tout cela des élections imparfaites sans fragiliser le pays » (*Le Monde* du 29 octobre 2002). En vérité, Blaise Compaoré souhaite,

« Le départ de Laurent Gbagbo et l'installation, à Abidjan, d'un homme de confiance qui permettra d'éviter le scénario catastrophe du retour de trois millions de Burkinabé qui ferait inévitablement exploser les équilibres fonciers, économiques et politiques du pays des hommes intègres » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p75).

Selon A.M., Djehouri (2007, p78), le Burkina présente « son soutien au mouvement armé comme une attitude de légitime défense au regard des exactions dont sont victimes ses ressortissants de Côte d'Ivoire ». En réalité, déployée le long de la frontière ivoirienne pour éviter les incursions et prévenir la sécurité, l'armée burkinabé facilite l'appui logistique des rebelles en escortant « l'arrivée nocturne de gros porteurs » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p75). Outre le soutien officiel, « (...) Des jeunes civils de la région de Bobo Dioulasso ont été intégrés (...) les rangs de la rébellion, enrôlés comme mercenaires pour des sommes variant (...) de 15.000 à 40.000 francs CFA par jour avec (...) une prime de quelques millions par ville conquise » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p75).

Des centaines de « dozo burkinabé (...) ont dès le début rejoint la rébellion, offrant aux combattants des protections magiques pour le combat » (R. Banégas et R. Octayeck, 2003, p75). Réputés pour leur hardiesse et leur puissance tirées du monde de l'invisible, ces chasseurs traditionnels galvanisent le moral des rebelles et suscitent la crainte parmi les soldats ivoiriens. Les dozo fabriquent et mettent à la disposition des combattants des amulettes de protection. Ils dirigent et soumettent les rebelles aux rituels mystiques.

Ces Burkinabé expliquent leur intégration dans la rébellion ivoirienne comme une croisade contre la xénophobie, l'expropriation de leurs champs et les exactions à eux infligées par le régime de Laurent Gbagbo. Le rapport d'Amnesty International publié le 28 octobre 2002 mentionne que le massacre de Daloa aurait visé des « ressortissants de la sous-région (exécutés) sur la base d'arrestations sélectives et de dénonciations commises sur des critères ethniques par les gendarmes... » (*L'inter* du 23 février 2003).

En vérité, ces exécutions sans aucune forme de procès sont la résultante de l'enrôlement de « plusieurs habitants de Daloa dont des Maliens et des Burkinabé (...) par les rebelles dès qu'ils se sont crus maîtres de la ville. » (*Notre Voie* du

26/02/2003). Bref, le cycle infernal se nourrit des tueries précédentes demeurées impunies qui servent de justification aux nouvelles exactions. Hébété par les exactions contre ses ressortissants, le Président burkinabé, Blaise Compaoré, compare Laurent Gbagbo « à Milosevic et (le) menace, à ce titre, des foudres de la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité. » (*Le Parisien* du 21 janvier 2003). Mais, nonobstant la colère, le Président Compaoré exclut « le déclenchement d'un conflit armé avec son voisin, sauf si son pays était en extrême danger » (*Notre Voie* du 18 novembre 2002). A ce sujet, il dit : « J'ai la ferme volonté de calmer le jeu. La Côte d'Ivoire compte tant d'habitants aux origines burkinabé que la combattre serait nous combattre nous-même » (*Notre Voie* du 18 novembre 2002). Fort des liens ancestraux et séculaires entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, le Président ivoirien, Laurent Gbagbo, et son homologue du Burkina Faso, Blaise Compaoré, se résolvent à régler leur différend sous l'arbre à palabre africaine (M. A. Ziké, 1994, p99).

2. Du dégel des rapports entre Abidjan et Ouaga à la médiation burkinabé (2007-2010)

2.1. La signature des accords politiques de Ouagadougou (4 mars 2007)

Au lendemain des rixes entre le pouvoir et l'opposition consécutives aux audiences foraines de 2006, le processus de paix inter-ivoirien est dans l'impasse. L'espoir suscité par la médiation de Thabo Mbéki se heurte au désarmement de la rébellion en dépit des concessions faites par le régime d'Abidjan sur les candidatures d'Alassane Ouattara et d'Henri Konan Bédié. Pour apaiser les différends et relancer le processus de paix, le Président ivoirien, Laurent Gbagbo, propose, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, à Guillaume Soro, secrétaire général de la rébellion des Forces nouvelles, un dialogue direct. En sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Blaise Compaoré accueille du 05 février au 3 mars 2007 au Burkina les pourparlers entre les émissaires du régime d'Abidjan et ceux de la rébellion. Outre la reconnaissance des accords antérieurs (Linas Marcoussis, Accra et Pretoria) et résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (Résolutions 1633/2005 et 1721/2006), lesdits pourparlers recommandent la reprise des audiences foraines ainsi que la reconstitution des registres de naissance perdus ou détruits. En sus, l'accord politique de Ouagadougou insiste sur l'établissement d'une liste électorale consensuelle, la suppression de la zone de confiance, la mise en place d'un Centre de commandement intégré, le démantèlement et le désarmement des milices ainsi que la restauration de l'autorité de l'Etat sur

l'ensemble du territoire national. Quels étaient les objectifs poursuivis et les enjeux que représente cette initiative de paix pour les parties en conflit?

Mécontent de l'immixtion et des entraves à la médiation sud-africaine orchestrées par le Président français, Jacques Chirac, Laurent Gbagbo veut par le dialogue direct : soustraire la crise ivoirienne du joug et des intérêts politico-économiques de la France, dont les dirigeants de la droite au pouvoir à Paris lui vouent une aversion totale à cause de ses accointances idéologiques avec le Parti Socialiste Français. Par le timing (4 mars 2007), cet accord politique permet d'abord à Laurent Gbagbo de faire le requiem de ses relations tumultueuses avec le Président français, Jacques Chirac, dont le second mandat arrive à terme le 06 mai 2007. Ensuite, l'accord de Ouagadougou constitue pour Laurent Gbagbo une opération de charme à l'égard de son futur interlocuteur à Paris qu'il veut socialiste par solidarité idéologique avec le parti présidentiel, le Front Populaire Ivoirien (FPI), membre de l'international socialisme. A défaut d'un socialiste au pouvoir à Paris, Gbagbo voudrait se prémunir de toute hostilité du candidat de la Droite française, Nicolas Sarkozy, proche de l'opposant Alassane Ouattara, dont les sondages hexagonaux prédisaient une victoire électorale sur la candidate socialiste, Ségolène Royal, en arborant la toge du responsable épris de paix, soucieux du bien-être de ses concitoyens et bienveillant à l'égard des intérêts de Paris en Côte d'Ivoire.

Outre lobbying auprès des officiels français, le Président Laurent Gbagbo, par le biais de l'accord politique de Ouagadougou, voudrait aussi revivifier ses relations, jadis cordiales, avec le Président Blaise Compaoré. L'objectif inavoué d'un tel rapprochement inédit avec le Président du Faso, était de prendre en sandwich la rébellion en la coupant de sa base arrière stratégique, le Burkina, au cas où celle-ci rechignait à désarmer conformément aux accords de paix de Ouagadougou parrainé par Blaise Compaoré.

Enfin, cet accord de paix permet au Président Gbagbo de sceller une entente tacite avec leader de la rébellion, Soro Guillaume, en ramenant dans le giron de la gauche socialiste ivoirienne, son ex-compagnon et « filleul » de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Le but de cette manœuvre politique est de lui offrir le poste stratégique de la Primature afin qu'il se libère de toute emprise d'Alassane Ouattara dont il défend, à travers la rébellion, les intérêts stratégiques. A défaut d'un retour dans son giron, Laurent Gbagbo espère, fort du piédestal administratif que lui confère la Primature, que Guillaume Soro brigue la magistrature suprême afin d'émettre, au cas échéant, les voix d'Alassane Ouattara dans le septentrion ivoirien offrant ainsi une opportunité au président Laurent Gbagbo de remporter le duel électorale d'octobre 2010.

Pour le Président burkinabé, Blaise Compaoré, cette offre de médiation lui permet de redorer son image d'homme de paix ternie par « l'inconfort du parrain de la rébellion » dont il était affublé en sauvant les siens (la dispora burkinabé en Côte d'Ivoire) des exactions du régime d'Abidjan. Mais comme la France et la rébellion ivoirienne, le but ultime de ce dialogue pour le Président burkinabé est d'obtenir *in fine* l'éviction du Président Gbagbo du pouvoir d'Etat.

Quant à Guillaume Soro, le Dialogue direct était l'occasion pour lui de se tailler, grâce aux « espèces sonnantes et trébuchantes », une posture présidentielle en acceptant volontiers la Primature en prélude à ses ambitions électorales à venir. Habile manouvrier, ce Dialogue lui permet d'attirer, le Président Laurent Gbagbo, cet adversaire redoutable et erratique, vers le piège mortifère du duel électoral avec les leaders de l'opposition afin de le neutraliser définitivement de l'arène politique ivoirienne. Outre la médiation du Président Blaise Compaoré, le Burkina Faso a joué, à l'instar de l'ONU, un rôle essentiel dans l'organisation du scrutin présidentiel d'octobre 2010 et le dénouement de la crise ivoirienne.

2.2. L'organisation du scrutin de sortie de crise en Côte d'Ivoire (Oct-Nov 2010)

Le 4 mars 2007³⁸, les protagonistes de la crise se résignent, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, à solder leur différend par l'organisation d'un scrutin présidentiel en 2010. A l'issue du premier tour organisé le 31 octobre 2010, le Chef de l'Etat sortant Laurent Gbagbo et son principal adversaire Alassane Ouattara se qualifient pour le second tour en obtenant respectivement 38% et 32% des voix³⁹. Le 28 novembre, le duel électoral entre Alassane Ouattara, soutenu par le PDCI qui a obtenu 25% des suffrages au premier tour, et le Président sortant Laurent Gbagbo se tient dans une atmosphère délétère.

Le 30 novembre, prétextant l'absence de consolidation des résultats au sein la CEI, Damanan Pickassa, l'un des représentants de la Majorité Présidentielle (LMP) au sein de ladite institution, arrache et déchire devant les caméras de la Radio Télévision Ivoirienne⁴⁰ (RTI), les procès-verbaux du scrutin que le porte-parole de la Commission Electorale Indépendante (CEI) devait communiquer à la nation. Dès le 1^{er} décembre, la LMP saisit le Conseil constitutionnel⁴¹ par requête afin de contester l'irrégularité du scrutin dans certaines régions du pays. Le 2 décembre, le Président de la CEI proclame les résultats provisoires du second tour, attribuant 54,10% au candidat Ouattara et 45,90% au candidat

³⁸ Signature de l'accord politique de Ouagadougou (APO).

³⁹ Cf. Rapport Final de la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne « Côte d'Ivoire 2010 Election présidentielle 31 octobre-28 novembre 2010 ».

⁴⁰ Radio Télévision Ivoirienne.

⁴¹ Article 31 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel.

Gbagbo. Le 3 décembre, le Président du Conseil constitutionnel annule⁴² les votes dans sept départements du Nord du pays et annonce comme résultat définitif, la victoire de Laurent Gbagbo avec 51,45% des suffrages. Les voix discordantes entre la CEI et le Conseil constitutionnel ouvrent ainsi la boîte de pandore de la crise post-électorale.

Le contentieux juridique né des résultats contradictoires entre la CEI et le Conseil constitutionnel crée une crise de confiance entre le Président Laurent Gbagbo et le facilitateur Blaise Compaoré. A l'instar du Représentant Spécial⁴³ de l'ONU en Côte d'Ivoire, le facilitateur burkinabé récuse le verdict du Conseil constitutionnel qui proclame le Président Laurent Gbagbo vainqueur du scrutin du 28 novembre 2010. Outre son soutien logistique à la rébellion des Forces Nouvelles et sa proximité avec Alassane Ouattara, la posture du Burkina pourrait s'expliquer par les vices de procédures du Conseil constitutionnel lors de la proclamation des résultats du scrutin mais aussi serait consécutive à l'obstination de Laurent Gbagbo de confisquer le pouvoir d'Etat.

Le facilitateur conteste, à l'image de l'Union Européenne, la décision du Conseil pour « non-respect des dispositions fixant son organisation et son fonctionnement ». En effet la décision n°CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG du Conseil Constitutionnel du 3 décembre 2010 proclamant Laurent Gbagbo vainqueur ne précise dans son Arrêt ni les voix éventuelles en faveur ou en opposition, ni les abstentions conformément aux articles 15 et 16 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001 qui stipulent que « les décisions et avis du Conseil constitutionnel sont rendus par cinq membres au moins. Elles sont adoptées à la majorité des membres du Conseil ».

En sus, le facilitateur burkinabé reproche au Conseil constitutionnel ivoirien d'avoir « agi au-delà de ses pouvoirs ». En effet, en vertu de l'article 64 de l'Ordonnance 2008-133 portant modification du Code électoral,

« Dans le cas où le Conseil constitutionnel constate des irrégularités graves de nature à entacher la sincérité du scrutin et à en affecter le résultat d'ensemble, il prononce l'annulation de l'élection et notifie sa décision à la CEI qui en informe le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et le Représentant Spécial du facilitateur à toutes fins utiles. La date du nouveau scrutin est fixée par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition de la Commission Electorale Indépendante. Le scrutin a lieu au plus tard quarante cinq jours à compter de la date de décision du Conseil constitutionnel ».

⁴² Article 15 et 16 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001 et Article 64 nouveau de l'Ordonnance 2008-133.

⁴³ La Résolution 1765 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée en juillet 2007, a confié au Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, en Côte d'Ivoire, Monsieur Choi, le mandat de certification des élections.

Or le Conseil a invalidé, sous le soupçon de fraude alléguée, 664.405 voix dans le septentrion, bastion de l'opposition, et proclamé un vainqueur sans convoquer un nouveau scrutin. En outre, le Président du Burkina Faso mentionne que le Conseil constitutionnel a « fait droit à une requête sans vérification préalable des faits allégués par enquête ». Pour Ouagadougou, certes, le Conseil constitutionnel a affirmé que les procès-verbaux feraient l'objet de traitement par huit rapporteurs adjoints. Cependant, le Burkina s'étonne que ni décret encore moins les modalités de sélection des rapporteurs n'ont été produits conformément à l'article 17 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001 qui stipule qu'

« Au cours du dernier trimestre de chaque année, le Conseil constitutionnel arrête une liste de huit rapporteurs adjoints choisis par les avocats, les magistrats et les enseignants de Droit des universités et des grandes écoles dans des conditions déterminées par décret. Ces rapporteurs sont proposés à raison de deux par le Premier Président de la Cour de Cassation, trois par le Garde des Sceaux, le Ministre de la justice, et trois par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur ».

Enfin, Blaise Compaoré s'insurge « contre la disproportion entre la réparation ordonnée et la violation du droit de suffrage » car le Conseil constitutionnel a annulé des résultats partiels et sélectifs alors que l'article 64 de l'Ordonnance 2008-133 dispose que l'effet des irrégularités sur le résultat d'ensemble forme la base d'annulation. Pire le verdict dudit Conseil, sur la base de cette annulation partielle et sélective, inverse le résultat d'ensemble au profit du vaincu (Laurent Gbagbo) et au détriment du vainqueur (Alassane Ouattara) aliénant ainsi, le suffrage du peuple souverain tel qu'exprimé dans les urnes.

Pour Laurent Gbagbo, Blaise Compaoré bien que facilitateur de la crise ne s'est jamais départi de son manteau de parrain de la rébellion ivoirienne. Ses atermoiements sur le désarmement de ses « filleuls » avant le scrutin, son activisme diplomatique au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'UA pour le déchoir de ses prérogatives dûes à son rang et à sa qualité de Chef de l'Etat ivoirien ainsi que sa collusion avec Paris pour obtenir de l'Union Européenne un embargo contre la Côte d'Ivoire, en sont les témoignages édifiants.

Conclusion

Les relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sont évolutives et varient au gré de leurs intérêts respectifs. De 1960 à 1983, ces relations étaient empreintes de cordialité avec une forte propension à l'hégémonie de la Côte d'Ivoire. Au cours de la révolution sankariste de 1983 à 1987, les relations entre les deux Etats voisins étaient exécrales à cause de la hantise d'Houphouët-

Boigny à toute révolution à ses frontières et de l'hostilité de Thomas Sankara contre les valets de l'impérialisme français. Le 15 octobre 1987 après l'éviction de Thomas Sankara du pouvoir d'Etat par Blaise Compaoré (S. Andriamirado, 1989, p29), la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso amorce une décrispation politique qui vire à la complicité voire à l'Idylle des années 60. Après le décès du Président Félix Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993, la méfiance réciproque succède à la suspicion entre le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et le nouveau Président ivoirien, Henri Konan Bédié. Désormais, les relations entre les pays sont dictées par la polémique autour de la nationalité de l'ex-Premier Ministre Alassane Ouattara et évoluent « en dent scie » au gré des manœuvres de déstabilisation réciproques. La Côte d'Ivoire suspecte le Burkina de soutenir Alassane Ouattara, sous le couvert de la croisade contre la xénophobie et l'exclusion en Côte d'Ivoire, ses actions séditeuses contre les institutions de la République. Le Burkina reproche à la Côte d'Ivoire de mener, sous le couvert du concept de l'ivoirité, une campagne xénophobe et des exactions contre ses ressortissants en Côte d'Ivoire. Ces relations délétères entre la Côte d'Ivoire et le Burkina entraînent dès le 19 septembre 2002 une crise militaro-politique en terre ivoirienne avec pour toile de fond un soutien présumé des officiels burkinabé aux insurgés ivoiriens. Dès lors, les relations entre deux Etats voisins virent à l'escalade diplomatique sous fond d'accusation de déstabilisation pour les uns, d'exaction et de xénophobie pour les autres. Après plusieurs médiations infructueuses, le Président Gbagbo sollicite la médiation de Blaise Compaoré afin de solder le différend ivoirien. A l'issue d'interminables pourparlers et sommets, l'accord politique de Ouagadougou signé le 4 mars 2007 remet le processus de paix sur les rails en accélérant l'identification des électeurs, l'élaboration d'une liste électorale consensuelle et la tenue des élections présidentielles du 31 octobre 2010.

Références bibliographiques :

Sources juridiques

Loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la Côte d'Ivoire.

Loi n°2000-523 du 1^{er} août 2000 portant Constitution de la Côte d'Ivoire.

Loi n°94-642 portant Code électoral du 8 décembre 1994.

Article 31 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001.

Article 15 et 16 de la Loi organique n°2001-303 du 5 juin 2001.

Article 64 nouveau de l'Ordonnance 2008-133.

Décret n°2009-262 du 8 août 2009.

Décret n°2009-263 du 8 août 2009.

Décret n°2006-276 du 25 août 2006.

Décision n°2010-020/PR du 12 février 2010.

Rapport de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (MOEU).

Résolution 1633/2005 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La Résolution 1765/2007 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les périodiques et autres

Ahmed Kouadio, « Côte d'Ivoire : comment Laurent Gbagbo a conquis le pouvoir » in *Jeune Afrique Economique*, n°320 du 20 novembre au 3 décembre 2000, p9.

AIRAULT Pascal « HKB : « Alassane a rompu le pacte que nous avons signé pour la présidentielle » in *L'Opinion* du 05 août 2019 à 17h 45.

BALLY Ferro, « Grand Nord ivoirien : la Grande déchirure » in *Fraternité Matin*, n°13723 du jeudi 5 août 2010, p3.

Interview du Président Compaoré réalisée par François Soudan dans le quotidien français *Le Monde* du mercredi 29 octobre 2002.

Interview du Président burkinabé dans le quotidien français, *Le Parisien* du 21 janvier 2003, reprise par *Sidwaya*.

Major Gogbé Soro « Gbagbo n'a ni armée, ni renseignement » in l'hebdomadaire *Le Repère* n°113, 2^{ème} année du vendredi 4 décembre 2009 ou le quotidien *L'expression* du 04/12/2009.

SMITH Stephane, « Côte d'Ivoire : le vrai visage de la rébellion » in *Le Monde* du 11 octobre 2002.

SYLVESTRE-TREINER Anna, « Côte d'Ivoire, Lui, candidat Guillaume Soro » in *Jeune Afrique* n°3067 du 20 au 26 octobre 2019, pp28-31.

ZAGBAYOU Fabrice « Cohésion sociale et unité nationale, une épreuve pour les différents régimes » in *Fraternité Matin*, n°spécial de l'An 51 du 6 août 2010, p11.

BANAGAS René et OTAYEK René, 2003, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne » in *Politique africaine* n°89, p74.

BANAGAS René et LOSCH Bruno, 2002, « la Côte d'Ivoire au bord de l'implosion » in *politique africaine*, n°87, p140.

GAULME François, 2000, « Cote d'Ivoire : la logique des urnes et celle de la violence » *Afrique contemporaine*, n°196, p.102.

LE PAPE Malouf, 2003, « les politiques d'affrontements en Côte d'Ivoire 1999-2003 », *Afrique contemporaine*, n°206, pp29-40.

DOZON Jean Pierre, 2000, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité » in *Afrique contemporaine*, n°193 (b), pp.13-23.

Id., 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme ethno-nationalisme », in *politique africaine*, n°78, p45-62.

- BREDELOUP Sylvie, 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 19, n°2, p85.
- ANDRIAMIRADO Sennen, 1989, *Il s'appelait Sankara, Chronique d'une mort violente*, JA livres, Paris, 187p.
- AKINDES Francis, 1996, *les Mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala/Codesria.
- BACONGO Cissé Ibrahim, 2008, *Alassane Ouattara, une vie singulière*, Abidjan, CEDA-NEI, 274p.
- BILE Serge, 2019, *Mes années Houphouët*, Cercle Média, Abidjan, 215p.
- BOUQUET Christian, 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris, Armand Colin, 315p.
- DANIGO Bérangère, 2005, *Côte d'Ivoire, des lambeaux de République*, Paris, Jean-François-Gerbillon, 228p.
- DJEHOURY Anicet Maxime, 2007, *La Guerre de Côte d'Ivoire, la dernière expédition coloniale*, Paris, l'Harmattan, 274p.
- KOULIBALY Mamadou, 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Refondation, 98p.
- LOUCOU Jean Noel, 1976, *La vie politique en Côte-d'Ivoire de 1932 à 1952*, Thèse de 3^e cycle, Université de Provence, 608p.
- ROUQUETTE Marie Laure, 1988, *La psychologie politique*, Que je-sais, Paris, PUF, 210p.
- WEBER Max, 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, p101.
- VALSECCHI Viti (dir.), 2000, *Mondes Akan, Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, pp.21-42.
- ZIKE Marc Aiko, 1994, *La politique étrangère de la Côte d'Ivoire*, Copreca-Edition, 161p.